

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 105/2021

**Objet : Subvention à
l'association Solidarité
Paysan**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à M. LECOFFRE Éric*)

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à Mme HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à M. CHAUVET Éric*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à M. MARTEL Marcel*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à M. ROBERT Daniel*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*), DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à Mme MARÈS Frédérique*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à Mme LANDREAU Edith*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAS Sylvie*).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

ABSENTS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, AMIEL Cyril, DARASSE Adelaïde.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Madame la Présidente expose l'association Solidarité Paysans PACA, dont le siège est s
titre de l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 euros.

En 2020, un soutien de 8 000 euros a été accordé.

Solidarité Paysans accompagne les agriculteurs rencontrant des difficultés financières au sein de leur exploitation, ces difficultés ayant des conséquences autres qu'économiques, sur l'ensemble de leur vie personnelle. Cet accompagnement complet juridique, financier et social, prend également en charge les difficultés face à la perte du logement.

En 2020, 42 exploitants ont été accompagnés sur le territoire de Terre de Provence (337 en région).

La commission du 14 avril 2021 s'est prononcé favorablement à l'octroi d'une subvention de 10 000 euros soit une augmentation exceptionnelle conjoncturelle de 2 000 euros pour faire face aux difficultés financières liées à la crise sanitaire et à l'épisode de gel d'avril 2021.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

STATUANT sur la demande de subvention de l'Association Solidarité Paysans,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission aménagement rural du 14 avril 2021 pour l'octroi d'une subvention de 10 000 €,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel et conjoncturel de l'augmentation de la subvention accordée en raison des besoins d'accompagnement d'agriculteurs en difficulté des suites de la crise Covid-19 et de l'épisode de gel d'avril 2021,

CONSIDERANT l'importance de proposer un accompagnement juridique, financier et social aux exploitants en difficultés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'association Solidarité Paysans pour l'exercice 2021.

Membres en exercice : 42
Votants : 36
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 1^{er} juillet 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

